## Observés par des chasseurs alpins DES "O.V.N.I." EN HAUTE PROVENCE

BARCELONNETTE — Des gendarmes se relaient depuis jeudi dernier au col de Larche (Alpes-de Haute-Provence) pour tenter d'apercevoir des OVNI signalés, pendant 2 soirées consécutives, par des chasseurs alpins du 11ème BCA de Barcelonnette, en manœuvre dans la région.

Occupés à entraîner une équipe de chiens d'avalanche dans les environs enneigés au col de Larche, reliant à 1.991 mètres d'altitude la vallée de Barcelonnette à la vallée de Coni (Italie), 2 sergents-chefs et un douanier de Larche virent un objet oblong traverser le ciel, vers 23 heures, puis disparaître.

## Salués par les chiens d'avalanche...

Redoublant d'attention le lendemain soir, les 3 hommes aperçurent à la même heure 4 engins identiques, d'une couleur rouge sombre. Venant d'Italie et se dirigeant vers le Nord, les 4 formes se déplaçaient, à la file et sans bruit, à environ 500 mètres d'altitude. Après avoir traversé le ciel, nuageux ce soir-là, les objets volants échappèrent au champ de vision des observateurs.

Lors de chaque passage des mystèrieux objets, les chiens d'avalanche ont longuement hurlé à la mort.

Alerté par les chasseurs alpins, dont le témoignage fut corroboré par un automobiliste circulant dans la vallée de Larche, le capitaine Jean-Yves Montfort, chef de la brigade de gendarmerie de Barcelonnette, passa luimême une soirée au col de Larche pour essayer de voir le phénomène. Mais les 4 OVNI ne devaient plus reparaître, malgré la surveillance constante du secteur par un gendarme de permanence.

## SECOUSSES TELLURIQUES A MAUBEUGE

MAUBEUGE. - 4 secousses telluriques ont été ressenties hier soir entre 21h30 et 22h15 à Maubeuge et dans la région environnante.

Les secousses n'ont, selon les premières constatations, fait aucun dégât. Elles ont cependant été très nettement ressenties par les hâbitants qui "ont vu les vitres trembler comme si un avion passait le mur du son ", le lustre de leur logement osciller, ou entendu la vaisselle tinter dans les placards.

PL du 15/12/76 (à gauche) et du 25/10/76 (à droite)